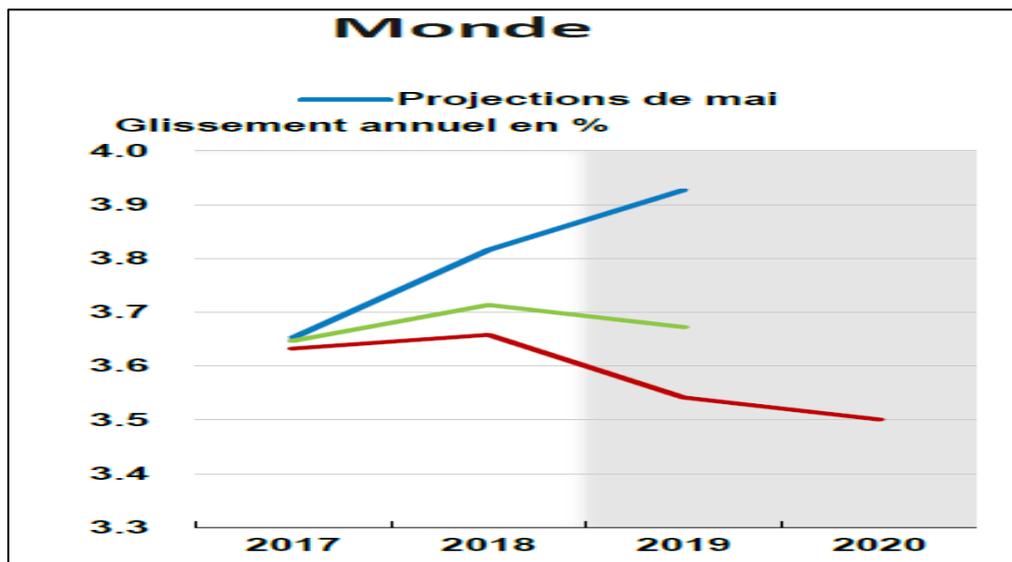


RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

1 Le contexte économique

1.1 Sur le plan international

Selon les perspectives du FMI et de l'OCDE, la croissance mondiale a connu son point culminant en 2018. Au vu des évolutions économiques et financières récentes, la croissance devrait être plus modérée et la progression du PIB mondial devrait, selon les prévisions, passer de 3.7 % en 2018 à environ 3.5 % en 2019 et 2020. En effet, si les résultats restent solides aux États-Unis, la croissance ralentit en Chine, dans la zone euro et au Japon. Enfin, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, le durcissement des conditions financières (relèvement des taux longs aux États-Unis et inversion de la courbe des taux) et le relèvement des prix du pétrole (mi-novembre, les prix sont supérieurs de plus de 30 % à ceux de 2017) devraient continuer à peser sur l'activité.



Bleu : projection de mai / Vert : projection de septembre / Rouge : projection de novembre

Source : OCDE

1.2 Dans la zone euro :

L'activité économique a poursuivi sa progression en 2018, mais à un rythme plus lent que prévu.

La demande intérieure, portée par la hausse de l'emploi et des salaires, reste le principal moteur de croissance. Toutefois, l'environnement extérieur est devenu moins favorable et devrait encore se détériorer en 2019 en raison du ralentissement de la demande mondiale, des tensions commerciales et de l'augmentation des prix énergétiques.

La croissance dans la zone euro devrait s'émousser lentement et passer d'environ 2 % en 2018 à un niveau légèrement supérieur à 1,5 % d'ici 2020.

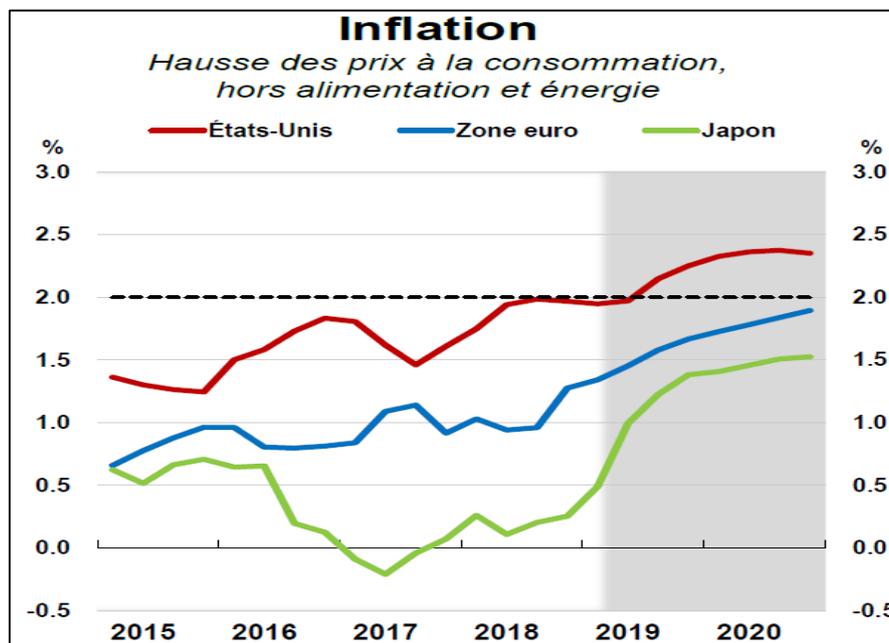
Taux de croissance du PIB	2018	2019	2020
Zone euro :	1.9	1.8	1.6
Allemagne	1.6	1.6	1.4
France :	1.6	1.6	1.5
Italie :	1.0	0.9	0.9

Sources OCDE

Dans la zone euro, la politique monétaire devrait rester accommodante. Cependant, d'après les prévisions de l'OCDE, l'inflation devrait augmenter pour atteindre environ 2 % d'ici au second semestre de 2020. Aussi, la BCE devrait commencer à relever ses taux d'intérêt directeurs à la fin de 2019.

Enfin, si de nouveaux droits de douane devaient être imposés par la Chine et les Etats Unis (principalement dans l'automobile), l'Union Européenne devra faire face à un ralentissement de sa croissance à un moment où l'inflation accélère et où la marge de manœuvre est limitée dans de nombreux pays.

Enfin, des incertitudes demeurent quant au vote au Parlement britannique de l'accord de *Brexit*. Celui-ci devait avoir lieu le 11 décembre et a été repoussé sine die, faute de majorité. En cas d'échec, les barrières commerciales et non commerciales érigées entre le Royaume-Uni et le reste de l'Union européenne, seraient préjudiciables à la croissance.

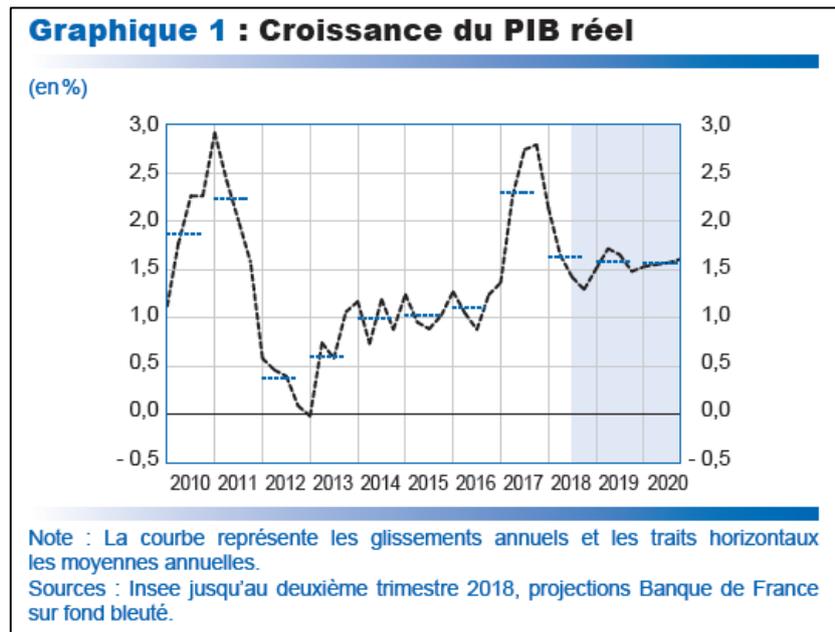


Source : OCDE

1.3 Sur le plan national

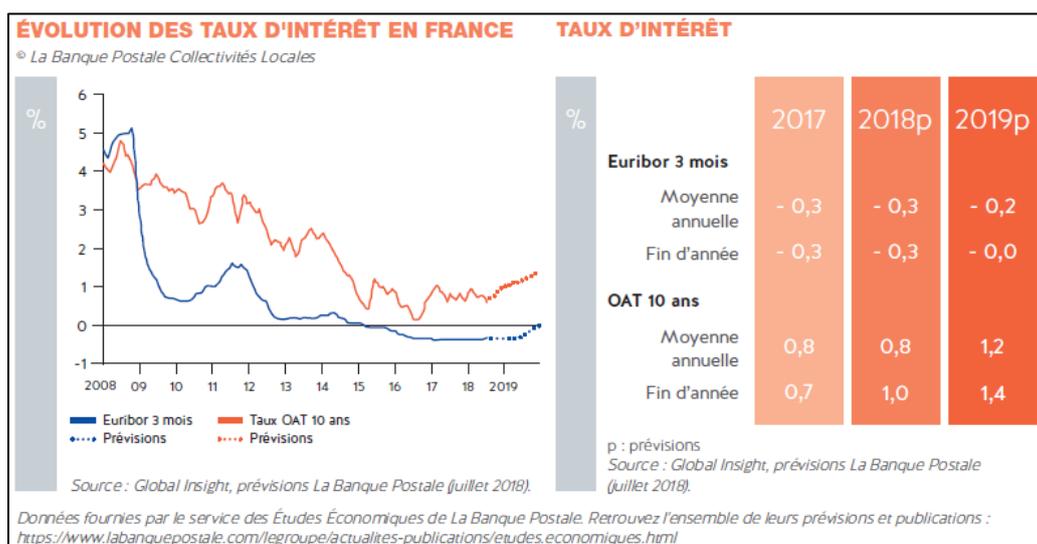
Dans ce contexte, la France doit profiter de cette croissance pour mettre en œuvre des réformes structurelles, dégager de nouvelles marges de manœuvre budgétaires, réduire son niveau de dette publique élevé et reconstituer des amortisseurs budgétaires afin d'être en mesure de faire face aux chocs futurs.

Selon les prévisions (FMI, OCDE et Banque de France), en moyenne annuelle, la croissance de l'activité s'établirait ainsi chaque année à 1,6 % entre 2018 et 2020, après 2,3 % en 2017.



Sources : Banque de France

L'investissement des entreprises devrait continuer à croître du fait de conditions de financement favorables, des baisses d'impôts accordées et de la progression du taux de marge.



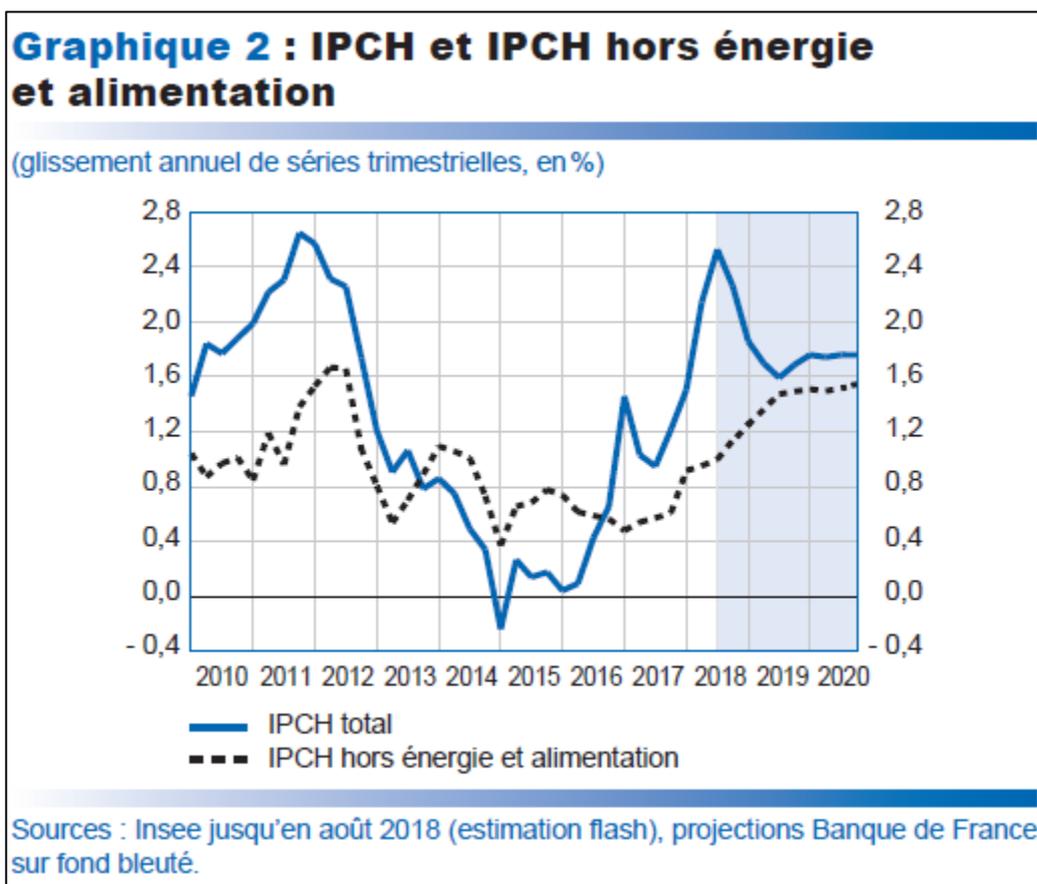
Source : la Banque Postale

Les créations d'emplois, notamment pour la main-d'œuvre peu qualifiée, devraient se poursuivre compte tenu des mesures prises (diminution des prélèvements, flexibilisation du marché de l'emploi et amélioration des possibilités de formation), soutenant ainsi la consommation des ménages.

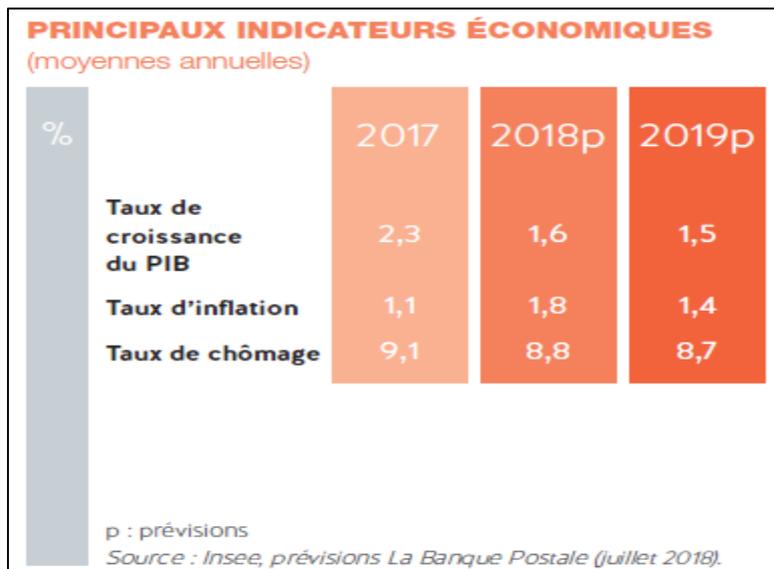
Le pouvoir d'achat des ménages progresse de 1 % en 2018, après 1,4 % en 2017. Il devrait augmenter en 2019 (1,7 %) et en 2020 (1,5 %) du fait de l'entrée en vigueur des mesures de baisse des prélèvements obligatoires (baisse de la taxe d'habitation et des taux de cotisations salariales et annonces gouvernementales suite au mouvement des « Gilets Jaunes »). Les baisses de prélèvements obligatoires permettraient à la fois une hausse de la consommation et une reconstitution de l'épargne.

Le taux de chômage (BIT) devrait baisser jusqu'à 8,3 % fin 2020 (France entière, y compris DOM), mais à un rythme moins soutenu qu'en 2017 et 2018, du fait de la réduction du nombre d'emplois aidés et du ralentissement de l'activité. Cependant, les taux d'emploi demeurent faibles et les travailleurs peu qualifiés sont confrontés à des taux de chômage plus élevés, des emplois de moindre qualité. En revanche, la pénurie de main-d'œuvre très qualifiée est en hausse entraînant une croissance des salaires.

Enfin, les effets des récentes hausses des cours du pétrole et des augmentations progressives des taxes sur le tabac et l'énergie ont entraîné une accélération temporaire de l'inflation des prix à la consommation cette année. L'inflation totale (IPCH) devrait atteindre 2,1 % en 2018 et se stabiliser à 1,7 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

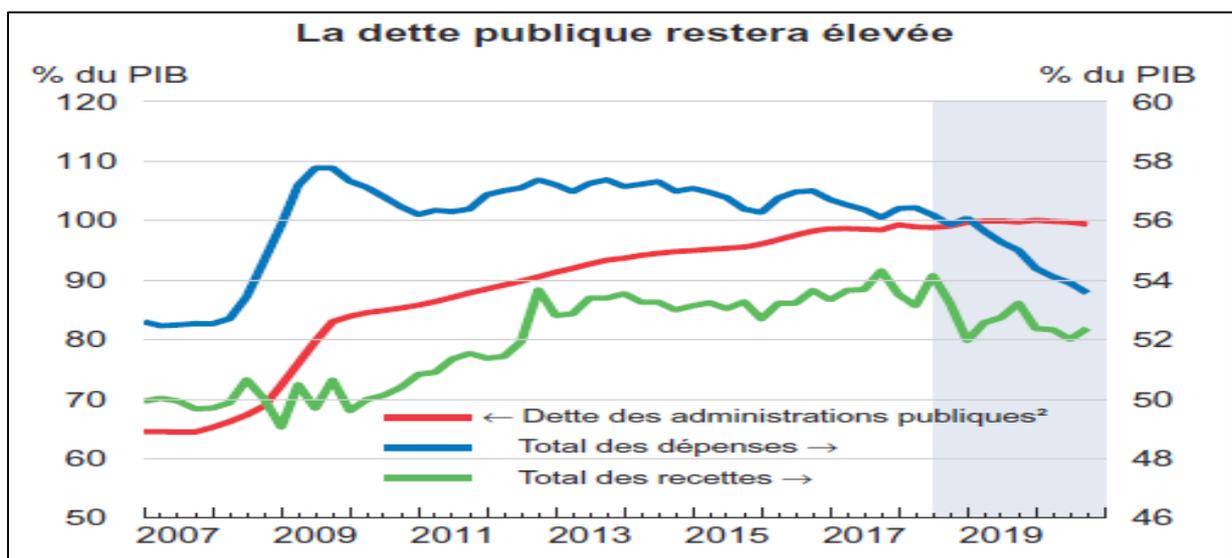


Source : Banque de France



Dans ce contexte de ralentissement de l'activité par rapport à 2017, le ratio de déficit public devrait se stabiliser en 2018 à 2,6 % du PIB (sortie de la procédure pour déficit excessif en 2017). Cependant, les efforts d'assainissement des finances publiques demeurent modestes et les nouvelles mesures gouvernementales consenties suite au mouvement des « Gilets Jaunes » auront un impact sur le niveau de déficit public en 2019. Celui-ci pourrait, d'après les premières prévisions se situer à hauteur de 3.4% du PIB. Des interrogations demeurent sur le financement des mesures annoncées estimées à 9 milliards, sans oublier celui lié à la suppression de la Taxe d'Habitation.

Comme le montre le graphique suivant, le niveau de la dette publique devrait atteindre 100% du PIB.



2 Le budget de l'Etat et les relations financières avec les collectivités locales :

Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF 2019)

Le projet de loi de finances 2019 (PLF) a été adopté par l'Assemblée Nationale, le 20 décembre 2018.

Le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Aussi, pour 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera reconduite à son niveau de 2018, mais sans prise en compte de l'inflation.

Cependant, dans un contexte de stabilité des dotations de l'Etat (48,2 milliards d'euros), le PLF propose d'opérer plusieurs ajustements et notamment une refonte de la dotation d'intercommunalité, une nouvelle revalorisation de la DSU et de la DSR, à hauteur de 90 M€ chacune.

La dotation d'intercommunalité, est une composante de la DGF des EPCI. Cette dotation de péréquation vise une plus grande équité par une meilleure prise en compte du potentiel financier. Cependant, le fonctionnement par enveloppes fermées par catégorie d'intercommunalité, contribue à rigidifier le système. Pour faire fonctionner ce dispositif, une réalimentation annuelle à hauteur de 30 M€ est envisagée. A ce stade, celle-ci serait financée non pas par l'Etat, mais par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. Cette refonte est une première étape qui annonce une réforme plus globale des dotations de l'Etat et des outils de péréquation.

Le PLF 2019 prévoit également une réduction des variables d'ajustement (144 M€ contre 323 M€ au PLF 2018) pour financer notamment l'augmentation de 8M€ de la dotation générale de décentralisation nécessaire pour financer l'extension des horaires des bibliothèques. L'effort sera réparti entre les différentes catégories de collectivités à hauteur de 40 M€ pour les Régions, 40M€ pour les départements et 65 M€ pour le bloc communal (dont 54 M€ supportés par les communes).

Concernant les mesures impactant la fiscalité locale, l'Assemblée Nationale a adopté le maintien de l'exonération de taxe d'habitation et de redevance télévisée pour les ménages dépassant les plafonds d'exonération de taxe d'Habitation suite à la suppression de la demi-part dite des « veuves ».

3 Conjoncture des finances locales

3.1 Conjoncture des finances locales en 2018

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales les plus importantes à 1,2 % par an.

- **Les dépenses de fonctionnement ne devraient progresser que de 0,9 % en 2018 :**
 - Du fait d'un net ralentissement des frais de personnel (+ 1,0 %, après 2,7 % en 2017).
 - En revanche, le niveau de l'inflation (+ 1,8 %) et les effets induits de la reprise de l'investissement entraîneraient une nouvelle hausse des achats (+ 1,7 % comme en 2017).
 - Enfin, compte tenu de la faiblesse des taux, les intérêts de la dette, d'un montant de 4,3 milliards d'euros, seraient en repli (- 5 %) pour la quatrième année consécutive.
- **Les recettes de fonctionnement progresseraient de 1,3 % en 2018 contre + 2,0 % en 2017 :**
 - Les dotations globales versées aux collectivités locales (hors Régions) ne baissent pas pour la première fois depuis quatre ans. En revanche, certaines collectivités verront leur dotation baisser en raison notamment des mécanismes de financement de la péréquation.
 - Les recettes fiscales des collectivités locales (150,1 milliards d'euros) augmenteraient de 1,9 %.
 - Les autres recettes de fonctionnement sont stables à 41,5 milliards d'euros.

Dans l'ensemble, le rythme de progression des recettes de fonctionnement serait supérieur à celui des dépenses (+ 1,3 % contre + 0,9 %) favorisant la reprise de l'épargne brute qui serait en hausse de 2,8 % et atteindrait son plus haut niveau avec 42,8 milliards d'euros.

- **La reprise des investissements amorcée en 2017 (+ 6,8 %) se confirme en 2018 (+ 7 %).**
 - Les investissements continuent de progresser et atteignent 54,2 milliards d'euros (niveau observé en 2014). En revanche, ce niveau est inférieur aux dépenses constatées sur le précédent mandat.
 - Cette relance des investissements locaux, dont on peut penser qu'elle se prolongera jusqu'aux prochaines élections municipales, semble refléter les réels besoins des territoires et reste conforme au cycle communal habituel.
- **Les recettes d'investissement hors emprunts progressent** également liées notamment à l'évolution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la progression des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Conformément aux règles de l'équilibre budgétaire, l'épargne brute dégagée progresse de 2.8% (après + 4,1 % en 2017), et sert à financer prioritairement le remboursement de la dette (16,4 milliards d'euros).

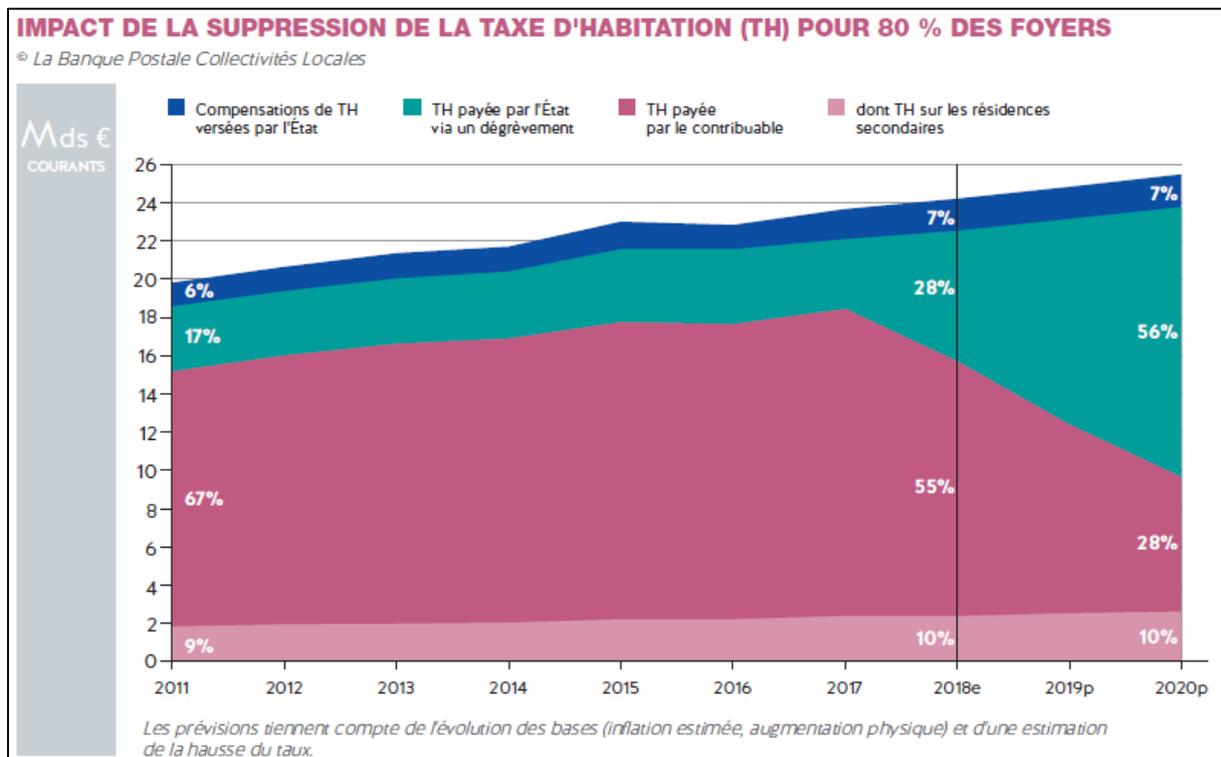
Alors même qu'il est demandé aux collectivités, sur la période 2018-2020 de réduire leur niveau d'endettement, elles semblent au contraire faire le choix d'un nouveau recours à l'emprunt pour financer leurs investissements. Les emprunts nouveaux (hors gestion active de la dette) s'élèveraient à 17,3 milliards d'euros et repartiraient à la hausse (+ 4,5 %).

3.1.1 Au niveau communal :

L'épargne brute des communes connaît une amélioration en 2018 (+ 6,4 %) du fait :

- **d'une bonne maîtrise de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement (+ 0,7 % après + 0,4 % en 2017) :**
 - les frais de personnel sont quasi stables (+ 0,3 %) et représentent 54 % des charges de fonctionnement. Cette stabilité s'explique par le décalage d'un an des mesures relatives au protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), la stabilité du taux employeur à la CNRACL, la réinstauration d'un jour de carence, la baisse du nombre de contrats aidés) mais également par un effort accru de maîtrise de la masse salariale.
 - En revanche, les charges à caractère général et les autres charges courantes augmentent respectivement de 1,6 % et 1,1 % les mesures d'économies mises en place par les communes ne sont pas suffisantes pour faire face à la reprise de l'inflation (estimée à 1,8 % en 2018).
 - Les intérêts de la dette baissent pour la quatrième année consécutive (- 3,3 %) du fait d'une faible progression de l'encours et par des taux qui restent historiquement bas.
- **et d'une progression de 1.5% des recettes de fonctionnement :**
 - les recettes fiscales restent relativement dynamiques, en particulier la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti du fait d'une revalorisation forfaitaire des bases fixée à + 1,2 % (après + 0,4 % en 2017). Le rythme de progression du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (57,3 milliards d'euros) serait quasiment similaire à celui de 2017 (+ 2,2 %, après + 2,3 %). L'utilisation du levier fiscal reste très limitée en 2018. Il est à noter que 2018 correspond à la première année de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit sa suppression pour 80 % des foyers d'ici 2020, avec une compensation pour les collectivités via la mise en place d'un dégrèvement.
 - Les dotations de l'État sont stables en 2018, les ponctions opérées au titre de la contribution au redressement des finances publiques ayant cessé. En revanche, certaines communes enregistrent un écrêtement de leur dotation forfaitaire pour financer les dotations de péréquation (la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU)).
 - Les produits des services et ventes diverses progressent notamment suite à la mise en place au 1er janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant. Les autres recettes de fonctionnement seraient quasiment stables.
- **Compte tenu de l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement, et du dynamisme des recettes, l'épargne brute des communes connaît une forte progression de 6,4 % (contre + 1,4 % en 2017). Elle dépasserait 12 milliards d'euros, niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2012.**
- **Pour la troisième année consécutive, les dépenses d'investissement progressent de 7,2 % après 8,6 % en 2017. La progression du niveau d'épargne nette permet, à l'approche de la fin de mandat, pour les communes de maintenir leur effort d'investissement en améliorant leur part d'autofinancement et en modérant le recours à l'emprunt (+0.3%).**
- **Les recettes d'investissement hors dette progressent de 3,9 % (après + 0,8 % en 2017) soutenu par l'augmentation des recettes de FCTVA (corrélé à l'évolution des**

investissements), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).



3.2 Prévisions 2019 :

- La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à + 1,2 % par an en valeur (321 collectivités concernées (BP>60 M€) par la contractualisation avec l'Etat). Si l'objectif global semble atteint pour 2018, la question pourrait se poser pour les deux exercices suivants.
- **Plusieurs facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement pourraient impacter le budget 2019, notamment en matière de frais de personnel :**
 - si le point d'indice devrait rester gelé en 2019, les mesures du Protocole PPCR devraient s'appliquer (coût estimé pour la fonction publique territoriale à 103 millions d'euros en 2019).
 - l'inflation pourrait ralentir en 2019 (+ 1,4 % après + 1,8 % en 2018), mais elle resterait élevée (+ 0,4 % en moyenne entre 2013 et 2017) et pèserait sur les charges à caractère général et l'investissement.
 - les mesures du plan Pauvreté annoncé le 13 septembre pourraient également impacter les dépenses communales sur plusieurs politiques publiques (restauration scolaire, création de places de crèches supplémentaires, suivi des jeunes majeurs, formation des professionnels de la petite enfance...)
 - la réforme de la taxe d'habitation (TH) se poursuivra en 2019, pour la deuxième année. Les foyers concernés bénéficieront d'un dégrèvement de 65 % de la taxe (contre 30 % en 2018),

l'État se substituant donc aux contribuables. Le calcul du dégrèvement est basé sur les taux et les abattements votés par les collectivités en 2017, multiplié par les bases actualisées de l'année. La progression des bases est prise en compte mais s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre à novembre. Pour rappel, le taux de revalorisation des bases était de 1,2 % en 2018, basé sur un taux d'inflation en 2017 de 1%. Avec une inflation 2018 de 1,8%, la revalorisation des bases a été fixée à 2,2% pour 2019.

Suite à l'annonce de la suppression totale de la TH sur les résidences principales, un projet de loi de finances rectificative pourrait être examiné au cours du premier semestre 2019, afin de déterminer les modalités de financement de cette réforme et les transferts d'impôts à effectuer en faveur des communes.

En matière de dotations, et suite aux annonces de juillet 2018 sur les banlieues, la dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait poursuivre sa progression, mais sur un rythme moins soutenu qu'en 2018.

Focus sur l'utilisation du levier fiscal et l'évolution des taux de Taxe d'Habitation au niveau communal :

Dans le cadre de la réforme de la TH, une étude a été publiée en novembre dernier par l'Observatoire des Finances Locales portant sur l'utilisation du levier fiscal et en particulier l'évolution des taux de TH entre 2017 et 2018.

Il ressort que l'utilisation du levier fiscal sur le taux de taxe d'habitation dans le secteur communal en 2018 est en moyenne faible, comme elle l'est depuis le début de la mandature actuelle au regard des mandatures précédentes. Ainsi, le taux moyen de taxe d'habitation (TH) progresse de 0,1 point en 2018 (comme en 2012), et s'élève, en moyenne à 24,4% (23,7% en 2012). L'impact sur les produits de fiscalité est similaire à 2012 (effet taux). Un tiers des territoires communaux (communes + EPCI) ont augmenté leur taux de TH en 2018 mais représentent moins de 20% de la population. La plupart des hausses sont faibles (86% des progressions sont inférieures à 1 %) et sont motivées pour la moitié des communes concernées par des contraintes financières importantes.

Ainsi l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation n'a pas engendré de comportement opportuniste de la part des élus locaux.

4 Conditions d'élaboration du Budget Prévisionnel 2019

4.1 Stratégie de mandat (rappel)

Après une période 2008-2014 fortement marquée par les investissements (Ecole Jules Ferry - 1ère phase, Grande rue et entrée Nord, participation financière au pôle multimodal, Médiathèque, Parc de Sanzy, vidéo protection, ...), et avant le financement des équipements publics structurants du quartier de la Saulaie, le mandat 2014-2020 sera marqué par une pause significative des dépenses d'investissement : l'enveloppe consacrée sera de l'ordre de 20 millions, soit la moitié de la période précédente.

Cette pause permettra de maintenir le niveau d'endettement actuel (hors renégociation des emprunts structurés) et la pression fiscale communale.

Elle s'impose également en raison de la baisse sensible de l'autofinancement liée à celle des dotations.

L'investissement portera principalement sur l'entretien, l'optimisation du patrimoine existant, notamment dans les domaines scolaires et sportifs. Il concernera en priorité la sécurité, l'accessibilité et les économies d'énergie.

La première phase du mandat restera marquée par des investissements importants tels que les phases 2 et 3 de l'Ecole Jules Ferry (4,5 M€ sur 2015 et 2016) ou sur les aménagements connexes de l'Yzeron et du pôle multimodal.

Les investissements courants (renouvellement des matériels, techniques, informatiques et roulants, etc.) représenteront 1,2/1,3 M€ par an, soit 8 M€ sur la période.

De nombreux efforts seront à effectuer en ce qui concerne le fonctionnement et passeront par un recentrage sur les besoins réels de la population. La gestion de la masse salariale et des aides accordées aux partenaires associatifs nécessiteront toute notre attention, afin de maintenir un rythme de croissance des dépenses inférieur à celui des recettes.

4.2 Le budget de Fonctionnement

A périmètre constant, la section de fonctionnement fera apparaître un niveau de recettes réelles d'environ 27,7 M€ au BP 2019 (contre 27 M€ au BP 2018, soit une hausse d'environ 2,5 %) pour un niveau de dépenses réelles de 25,1 M€ (contre 25,5 M€ au BP 2018, soit une baisse de 1,5 %).

4.2.1 Recettes de fonctionnement

Hors reprise du résultat de fonctionnement de 2018 de 527 K€, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 150 K€ par rapport au BP 2018 pour s'établir à 27,2 M€.

L'évolution des recettes fiscales a été évaluée à + 84 K€ (+ 0.4 %) par rapport au BP 2018. Cette évaluation prend en compte une stabilité des taux de fiscalité, une valorisation des valeurs locatives fixées annuellement par l'Etat à 1.2% et les conséquences des constructions nouvelles.

Le chapitre 73 devrait afficher une recette supérieure à 19.4 M€.

Les recettes de fiscalité directe devraient peu augmenter en 2019 alors que l'évolution était portée, ces dernières années par une forte progression des droits de mutation qui resteront stables 1,2-1,3 M€.

4.2.1.1 Les dotations de l'Etat

Le chapitre 74 « Dotations et participations » devrait encore baisser d'environ 170 K€ en 2019, passant de 5,180 M€ au BP 2018 à 5,010 M€ au BP 2019.

Conformément aux décisions prises par le gouvernement et inscrites dans la loi de programmation 2018-2022, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), a été stabilisé à partir de 2018. En revanche, la dotation forfaitaire sera à nouveau minorée pour favoriser la montée en charge de la péréquation verticale (DSR/DSU) et le financement de la dotation d'intercommunalités en faveur des EPCI les moins bien dotés ou nouvellement créés ou élargis.

Ainsi, la dotation forfaitaire sera minorée d'environ 60 K€ pour s'établir à moins de 2,7 M€ alors que la Dotation de Solidarité Urbaine devrait progresser d'environ 20 K€ à 700 K€.

En revanche, la dotation nationale de péréquation devrait poursuivre sa baisse d'environ 10% par an depuis 2014, soit une diminution de 24 K€ prévue pour 2019.

4.2.1.2 Autres recettes

Les autres recettes de la Ville proviennent essentiellement du produit des services (cantine scolaire, piscine municipale, adhésions à la Médiathèque, droits de place et de stationnement etc.). Ces recettes sont en progression de près de 250 K€ passant de 1,450 M€ au BP 2018 à 1.700 M€ au BP 2019. Cette hausse est notamment liée à l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant et la perception par la commune des recettes partielles du Forfait de Post-Stationnement (FPS).

4.2.2 Dépenses de fonctionnement

Conformément aux objectifs fixés par le plan d'action budgétaire 2018-2022, les dépenses de fonctionnement diminueront de près de 400 K€ soit une baisse de près de 1,5 %.

4.2.2.1 Les dépenses courantes (chapitre 011)

Les actions engagées depuis 2014 ont permis de maîtriser l'évolution des « dépenses à caractère général ». Ainsi ces dépenses ont diminué d'environ 40 K€ entre 2014 et 2018 alors que ce poste est fortement impacté par l'inflation et la hausse du prix de l'énergie.

En 2019, les dépenses courantes diminueront légèrement pour s'établir à moins de 4,4 M€. Ce résultat est le fruit d'un effort important de gestion et d'optimisation.

Les actions engagées en matière de maîtrise d'énergie ont permis une stabilisation des consommations de fluide en volume. En revanche, la hausse des tarifs de l'énergie dès le début de l'année 2019, aura un impact important sur ces dépenses qui constituent le poste le plus important (plus de 20 % du chapitre).

Par ailleurs, les contrats de prestation de service subissent une très forte augmentation (+150 K€) emportée par la mise en place de nouveaux contrats avec en particulier :

- l'impact de la RGPD, la mise en place du guichet numérique métropolitain et la modernisation du logiciel RH (+60 K€)
- l'achat de repas supplémentaires pour faire face à l'évolution de la fréquentation des restaurants scolaires (+33 K€)
- l'augmentation des charges de nettoyage, la meilleure prise en compte du développement durable dans le tri des déchets et l'inscription d'un diagnostic obligatoire des passerelles
- (+23 K€) les contrats liés au matériel de gestion du Forfait Post-Stationnement et du stationnement payant sur voirie (+ 22K€)

Pour faire face à la progression prévue de nos dépenses courantes (+ 215 000 €) et poursuivre nos efforts de réduction de nos dépenses courantes, la collectivité a engagé une stratégie d'amélioration de la performance de l'achat public et identifier de nouvelles actions d'optimisation.

Un travail a de nouveau été conduit en 2018 pour identifier, en fonction des opportunités, un ensemble de « petites économies » sur l'ensemble des lignes budgétaires et s'est traduit par une diminution des dépenses à caractère général d'un peu plus de 70 K€.

4.2.2.2 La masse salariale

A ce jour aucune réforme majeure n'ayant été annoncée par le gouvernement, la Ville devrait tenir son objectif de progression annuelle de sa masse salariale à 1,5 % (intégrant une progression naturelle de 0.8% et l'impact de la revalorisation du point d'indice (PPCR) de 0.7%).

Conformément aux objectifs fixés au plan d'action budgétaire 2018-2022, la Ville mettra en œuvre les différentes économies potentielles identifiées (non remplacement d'agents quittant la collectivité, requalification budgétaire des postes à l'occasion des mouvements et réorganisation des services avec un objectif de rationalisation ou d'optimisation des moyens).

Les charges de personnel s'élèveront en conséquence à 13,4 M€, en baisse de 165 000 € par rapport au BP 2018.

Au 31.12.2018, la Ville compte 335 ETP (contre 343 ETP au 31/12/2017), cette baisse des effectifs s'explique par :

- l'impact en année pleine de la fin des rythmes scolaires
- des réorganisations de service

- des départs en retraite pour invalidité d'agents déjà remplacés

La réintroduction, en 2018, du jour de carence n'a pas eu d'impact sur l'amélioration du taux d'absentéisme et le nombre de jours d'arrêts de maladie ordinaire. Au contraire, la reconnaissance de trois maladies professionnelles, une pyramide des âges vieillissante liée à la réforme des retraites (allongement des durées de carrière) a entraîné une augmentation du taux d'absentéisme en 2018.

Par ailleurs, la réforme Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) a été gelée pour l'année 2018 et son application a été reportée pour 2019. L'impact de cette réforme pour la collectivité a été chiffré à hauteur de 60 000 € pour 2019.

Enfin, la mise en place au 1^{er} janvier 2019 du prélèvement à la source, sans incidence budgétaire pour la Ville, impacte directement l'organisation de la direction des ressources humaines et interroge les outils de gestion.

Dans ce sens, la DRH se dotera, en 2019, d'un nouveau logiciel dont l'objectif est d'améliorer le pilotage de la masse salariale, de moderniser la gestion et le traitement des paies et des carrières, et renforcer la déconcentration la fonction RH dans les services.

➤ **Plan de formation :**

La Ville a redéfini son plan de formation pour la période 2018-2021 dont l'ambition se traduit en 4 grands axes :

- une meilleure intégration des compétences managériales en particulier au niveau des managers de proximité,
- la prévention hygiène et sécurité demeure un axe fort pour garantir l'employabilité des agents et anticiper les phénomènes d'usure professionnelle (physique ou psychique) et ainsi lutter contre l'absentéisme,
- le renforcement de la qualification des agents en s'inscrivant dans une démarche de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française,
- le renforcement de l'accompagnement des projets professionnels des agents par la mobilisation du compte personnel de formation.

Ainsi, convaincue que la formation est un levier managérial puissant, permettant de renforcer la mobilisation des agents, favoriser les parcours professionnels et d'adapter son offre de services publics à l'évolution des attentes, la Ville a mobilisé, en 2018, un budget de 120 000 €.

Ce budget a permis à 327 agents de la Ville et du CCAS de suivre au moins une action de formation, pour un total de 1 469 jours.

➤ **Temps de travail dans la collectivité : pas de modification en 2018**

➤ **Dialogue social et action sociale**

Concernant l'action sociale, la Ville consacre une enveloppe annuelle globale de 250 000 € afin de participer aux frais de restauration des agents (chèques déjeuner), de santé et de prévoyance, et d'aide sociale (allocations enfants handicapés, participation financière à l'amicale du personnel, accompagnement social des agents en difficulté, ...).

Enfin, les prestations d'action sociales proposées aux agents afin d'améliorer leurs conditions matérielles et leur pouvoir d'achat rencontrent un véritable succès, ce qui engendre un cout supplémentaire de 26 000 €.

Par ailleurs, en matière de dialogue social, les instances consultatives ont continué à jouer leur rôle puisque trois Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et quatre Comités Techniques ont été organisés pour, entre autres, évoquer :

- l'actualisation de l'organigramme général avec l'intégration des services Archives et Vie Associative au sein du Pôle Culture et Sport et la création de la Direction de l'Évaluation et de la Performance au sein du Pôle Ressources,
- la réorganisation du Pôle Education Jeunesse avec l'affirmation d'un poste de coordinateur périscolaire et l'organisation du point accueil famille...
- la refonte du règlement intérieur des véhicules

En 2019, le Comité Technique portera une attention particulière sur l'amélioration des conditions de travail des agents en commençant par les agents chargés de l'entretien.

La Ville d'Oullins, conformément à ses engagements, poursuit ses efforts pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et respecte le taux d'emploi réglementaire de 6% avec un taux de 6.97%.

4.2.2.3 Le soutien au secteur associatif

Le chapitre 65 connaîtra en 2019 une baisse d'environ 200 000 €, principalement portée par la baisse prévisionnelle de la subvention d'équilibre versée au CCAS.

Il convient de distinguer la subvention versée au Théâtre de la Renaissance, celle nécessaire à l'équilibre de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et celles versées aux associations.

➤ **Théâtre de la Renaissance**

La subvention versée au titre de l'année 2019 sera de 730 000 €.

➤ **Centre Communal d'Action Sociale**

La subvention d'équilibre versée au CCAS passera de 2 M€ au BP 2018 à 1,8 M€. Cette diminution tient notamment compte de la revalorisation du forfait autonomie pour la Résidence la Californie à hauteur de 90 K€.

➤ **Subventions aux associations**

Les aides financières versées aux associations avaient été diminuées, en 2018, de près de 200 K€ pour tenir compte de la fin des subventions versées au titre des interventions associatives dans le cadre périscolaire. Le montant de l'enveloppe s'élevait en 2018 à 1 680 000 €. Les nombreuses aides indirectes (locaux, matériels) représentent un montant sensiblement supérieur.

Au BP 2019, l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations progressera de 40 000 € pour tenir compte entre autre de la reprise par l'ACSO de charges supportées auparavant par la Ville.

4.2.2.4 Frais financiers

Conformément aux objectifs du plan d'action budgétaire, la Ville limitera le recours à l'emprunt. Par ailleurs, même si les prévisions anticipent une remontée des taux d'intérêt en fin d'année, les conditions de financement resteront encore très favorables en 2019.

Cette stratégie permettra de diminuer de près de 60 K€ le montant des frais financiers sur l'exercice.

4.2.2.5 Autofinancement

Effet conjugué de l'augmentation sensible des recettes de fonctionnement et de l'effort de maîtrise des dépenses, l'autofinancement dégagé progressera fortement en 2019.

L'autofinancement brut prévisionnel s'établira à hauteur de 3,4 M€. Après remboursement du capital de la dette, l'autofinancement net permettra de financer les investissements à hauteur de 1 M€.

4.3 Le Budget d'Investissement

Les crédits inscrits au titre des dépenses d'équipement représenteront un montant de 3,3 M€ :

- Les dépenses liées aux opérations seront limitées à 0,9 M€
- Les dépenses d'investissement courants, de maintenance et d'entretien représenteront environ 2,4 M€

Les nouvelles dépenses d'équipement programmées au titre de l'année 2019 (hors report 2018) peuvent se regrouper en trois catégories : les grands projets, les politiques thématiques, les dépenses courantes.

4.3.1 Les grands projets (0.850 M€) :

- La démolition-reconstruction de la maternelle et réhabilitation de l'élémentaire Glacière est le principal projet d'investissement du mandat. La livraison de l'équipement est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2022 et pour un coût global prévisionnel de 4,5 M€ TTC. Le projet entrera dans la phase d'étude en 2019 et nécessitera l'inscription des crédits correspondants à hauteur de 600 000 €.
- Réfection de l'impasse des Célestins : 150 000 €
- Château de la Bussière : 100 000 €

La Ville s'est engagée à ce qu'un projet d'implantation d'un terrain synthétique de football sur la commune soit étudié, sous réserve que la définition du lieu et les conditions de réalisation soient le fruit d'une discussion et d'un accord partagé avec l'association du CASCOL FOOT, et que le financement de la Ville représentant 50 % du coût global du projet HT n'excède pas 200 000 €.

Un groupe de travail mis en place aboutit à la proposition de la réalisation d'un terrain synthétique en lieu et place du terrain stabilisé situé au fond du site du Merlo, pour un montant global de 360 000 € HT, soit un coût global d'opération d'environ 450 000 € TTC. Des financements peuvent être obtenus auprès de la Région et de la Fédération à hauteur de 100 000 €. L'association s'est déclarée apte à participer à hauteur de 80 000 €, et doit concrétiser cet engagement permettant de boucler le financement du projet. Le cas échéant, cette opération sera inscrite au BP 2019.

4.3.2 Dépenses thématiques (0.800 M€)

Les politiques thématiques regroupent les dépenses récurrentes sur une même thématique en lien avec un programme pluriannuel pour un montant d'environ :

- Agenda d'Accessibilité Programmée - 4^{ème} année : 150 000 €

- Rénovation du cimetière : 50 000 €
- Rénovation de la piscine : 200 000 €
- Sécurité : 50 000 €
- Entretien du patrimoine scolaire : 200 000 €
- Soutien à la production de logements sociaux : 100 000 €
- Plan numérique : 50 000 €

4.3.3 L'investissement courant : (1,6 M€)

Les investissements courants concernent pour l'essentiel l'entretien du patrimoine communal (les travaux d'amélioration de l'hôtel de ville, travaux d'étanchéité, mises aux normes électriques, sécurité-incendie, le remplacement de véhicules techniques et renouvellement des matériels informatiques, la poursuite de la mise en place du système de contrôle des accès, l'achat de divers matériels et outillages, etc.).

Ces investissements seront financés par l'autofinancement, le FCTVA et l'emprunt d'équilibre estimé à 2,7 M€.

5 Dette

Au cours de l'année 2018, la Ville a mobilisé 1,5 M€ sur 2018 sur les 3,110 M€ inscrits au BP 2018.

Ce montant a été mobilisé en un seul emprunt de 1,5 M€ contracté auprès du Crédit Agricole au taux révisable euribor 3 mois + 0,61 %, classé 1A. A titre indicatif, le taux euribor 3 mois était négatif à - 0,3 %

La Ville d'Oullins a dans le même temps remboursé 2.115.150,91 €.

La dette au 31.12.2018 s'élève à 37 841 894 € (hors fonds de soutien) et est constituée à 98,50 % d'emprunts classés en catégorie 1A dans la Charte Gisler, et 1,50 % en catégorie 6.